

Privilège—M^{me} Appolloni

Finances, ne se soucie-t-il pas des problèmes économiques qui existent au Canada à cause de ces prix artificiellement élevés qu'il a imposés aux consommateurs canadiens, alors que les habitants d'Estevan doivent verser \$1.36 le gallon en taxes fédérales et provinciales et que la taxe provinciale changera d'ici peu . . .

● (1200)

Mme le Président: A l'ordre.

M. Gustafson: J'avais fini.

Mme le Président: C'est ce que je pensais.

Des voix: Où est le ministre des Finances?

Une voix: Le maître des réponses évasives.

M. Lalonde: Madame le Président, y avait-il une question?

M. Nielsen: Il y a eu une question, mais vous n'écoutez pas.

M. Gustafson: Je demande au ministre des Finances s'il ne se soucie pas de la situation artificielle dans laquelle se trouvent les consommateurs du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président . . .

M. Bosley: Le vrai ministre des Finances!

M. Epp: C'est vous qui aviez rédigé l'avant avant-dernier budget.

M. Lalonde: Madame le Président, puis-je rappeler au député que les prix aux raffineries sont moins élevés au Canada qu'aux États-Unis, même à l'heure actuelle. L'écart varie d'une province et d'un État à l'autre à cause de la taxe de vente des provinces et des États. Si, comme le député l'a signalé, le gouvernement de la Saskatchewan compte supprimer la taxe de vente dans cette province, le prix à Estevan sera plus faible que dans les États voisins.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Voilà la grande différence. La meilleure preuve de tout cela, c'est que le prix du mazout au Canada est inférieur de 7c. à 10c. le litre aux prix pratiqués aux États-Unis.

Des voix: Où?

M. Lalonde: A Boston, à New York, à Detroit, à Chicago, à Minneapolis, à Milwaukee et à Portland, par rapport aux prix qui ont cours à Saint-Jean, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver et à Calgary. Est-ce que cette énumération suffit?

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^{ME} APPOLLONI—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Je soulève la question de privilège, madame le Président. J'ai découvert il y

a une heure à peine qu'un éditorialiste du *Sun* de Toronto avait cité certains de mes propos hors contexte de façon totalement inexacte, ce qui a eu pour effet . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: . . . de me prêter des intentions pour intervenir récemment durant une séance du comité permanent au sujet . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je dois rappeler au député que des propos écrits dans des articles au sujet des députés ne constituent pas nécessairement matière à question de privilège; mais si le député estime être justifiée de soulever la question de privilège, elle peut m'en donner avis. Le député, il est vrai, est venue me prévenir qu'elle voulait prendre la parole et soulever la question de privilège en disant que l'incident s'était produit aujourd'hui. Je croyais qu'il s'agissait d'un incident survenu au cours des délibérations de ce matin. Toutefois, si le député estime avoir matière à question de privilège, je l'invite à adresser un avis en ce sens à mon cabinet, et elle pourra la soulever en temps opportun.

Mme Appolloni: Madame le Président, puis-je demander à soulever ma question de privilège mardi prochain?

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'IMPÔT

DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS AU SUJET DU TRANSFERT DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Pour satisfaire à la requête qui m'a été soumise en début de journée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) lors de la réunion du comité permanent, et conformément à l'article 41(2) du Règlement, je dépose deux documents dans les deux langues officielles au sujet du transfert de la taxe de vente fédérale au niveau des grossistes.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TOUSIGNANT—LE DÉPÔT DE DOCUMENTS À LA CHAMBRE

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame le Président, je voudrais tout simplement savoir dans quelle mesure les députés peuvent apporter toutes sortes de documents insolites ici dans cette Chambre, et quelle conduite doit être adoptée, parce que si on peut indéfiniment apporter toutes sortes de documents pour les déposer comme l'honorable député l'a fait tout à l'heure, moi aussi je pourrais faire preuve d'imagination pour apporter des cadeaux à ces gens-là la semaine prochaine.